



Représentants des Employeurs

Mesdames Amandine BOUCHON (UNGE), Caroline DHENNE (CSNGT), Messieurs Alain PAPE (UNGE), Claude DHOMBRES (UNGE), Rémi GEORGE (UNGE), Christophe SUSSET (UNGE), Dominique TROUILLOT (CSNGT), Fabrice BUNOUF (SNEPPIM)

Représentants des Salariés

Madame Brigitte AMBAL (FO), Messieurs Gaétan NUGUES (FO), Noureddine BENYAMINA (CFTC), Joris DAIM (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Fabrice DUVEAU (CFDT), Christian BAYLET (CFE-CGC), Laurent TABBAGH (CGT)

Présidente

Virginie BAZIN-CHAVEROT (Ministère du Travail)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (CMP) DU MERCREDI 07 JUIN 2017

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

RELEVÉ DES DÉCISIONS

ET APPROUVE 21 SEPTEMBRE 2017

Commission Mixte Paritaire

54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS - Tél : 01 55 28 14 90 contact@apgtp.fr www.apgtp.fr

TABLE DES MATIÈRES

I.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	ADOPTION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CMP DU 30 MARS 2017	3
III.	POINT DE RESTITUTION SUR LES TRAVAUX DE LA CPNEFP ET DES SOUS-COMMISSIONS.....	3
1.	Sous-commission "Sécurité"	3
2.	Sous-commission "Toilettage CCN"	3
IV.	SIGNATURE DE L'ACCORD RELATIF AUX TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES	4
V.	POURSUITTE DES NÉGOCIATIONS SUR LES FORFAITS JOURS.....	4
VI.	NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE MISE EN PLACE DE LA CPPNI.....	4
1.	Missions de la CPPNI.....	Erreur ! Signet non défini.
2.	Composition de la CPPNI (collège salarié).....	Erreur ! Signet non défini.
a)	Proposition CFDT	Erreur ! Signet non défini.
b)	Propositions CFTC/FO	Erreur ! Signet non défini.
c)	Proposition SNEPPIM.....	Erreur ! Signet non défini.
d)	Proposition UNGE.....	Erreur ! Signet non défini.
e)	Proposition CSNGT.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Rythme des CPNNI	Erreur ! Signet non défini.
VII.	QUESTIONS DIVERSES	5
1.	Examen accord d'entreprise IMAO.....	5
VIII.	ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 21 SEPTEMBRE 2017	5

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCISION

La CMP adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour de la réunion du 07 juin 2017 sous réserve de l'ajout d'un point consistant à l'examen d'un accord d'entreprise.

II. ADOPTION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA CMP DU 30 MARS 2017

DÉCISION

La CMP adopte à l'unanimité des présents le relevé de décisions de la réunion du 30 mars 2017.

III. POINT DE RESTITUTION SUR LES TRAVAUX DE LA CPNEFP ET DES SOUS-COMMISSIONS

1. Sous-commission "Sécurité"

DÉCISION

La CMP donne comme feuille de route à la sous-commission "Sécurité" (qui se réunira le 04 septembre 2017) de définir sa méthodologie de travail et de préciser ses attentes au prestataire (type de prestation, calendrier, budget maximum à consacrer à sa démarche).

La décision est adoptée à l'unanimité.

2. Sous-commission "Toilettage CCN"

DÉCISION

La CMP demande à la sous-commission "Toilettage CCN" de poursuivre les travaux dans la même direction que les débuts des discussions, de préciser et développer les premiers critères, de collecter des données dans d'autres branches, ainsi que les travaux qui ont déjà été conduits dans la branche.

La décision est adoptée à l'unanimité.

IV. SIGNATURE DE L'ACCORD RELATIF AUX TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

DÉCISION

La CMP prend acte que l'accord sur le développement des compétences dans le cadre des trajectoires professionnelles est signé sur table par l'UNGE, la CSNGT, le SNEPPIM, la CFTC, la CFDT et la CFE-CGC (mandat).

L'accord reste ouvert à la signature jusqu'au mercredi 21 juin 2017 pour FO et la CGT.

V. POURSUITE DES NÉGOCIATIONS SUR LES FORFAITS JOURS

DÉCISION

La CMP renvoie la poursuite des négociations sur les forfaits jours à la prochaine réunion du 21 septembre 2017.

La décision est adoptée à l'unanimité.

VI. NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE MISE EN PLACE DE LA CPPNI

DÉCISION

La CMP poursuivra la suite des négociations sur l'accord de mise en place de la CPPNI à la prochaine réunion du 21 septembre 2017 sous réserve qu'au préalable, les partenaires sociaux aient fait le point avec leur propre organisation sur les sujets essentiels que sont :

- la composition de la commission et la question de la participation des organisations non représentatives,
- le nom de la commission (en sachant qu'il n'y aura plus qu'une seule commission de négociation),
- le rythme des commissions (rythme minimal à intégrer ou pas et si oui, combien ?),
- la question de la Présidence/Vice-Présidence et les règles d'élection,
- la fonction de la Présidence,
- l'interprétation des textes conventionnels.

La décision est adoptée à l'unanimité.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Examen accord d'entreprise IMAO

DÉCISION

La CMP renvoie le point d'information sur l'accord d'entreprise IMAO à la prochaine réunion du 21 septembre 2017.

La décision est adoptée à l'unanimité.

VIII. ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 21 SEPTEMBRE 2017

- I. Adoption de l'ordre du jour
- II. Adoption du relevé de conclusions de la CMP du 07 juin 2017
- III. Restitution des travaux de la CPNEFP et des sous-commissions
- IV. Restitution de la sous-commission "*Toilettage de la CCN*" sur la grille de classification/négociation
- V. CPPNI (propositions des organisations sur les grands thèmes)
- VI. Information sur l'accord d'entreprise IMAO (notification de l'AR par les partenaires sociaux)
- VII. Négociation sur les forfaits jours
- VIII. Questions diverses : calendrier CMP 2018
- IX. Ordre du jour de la CMP du 26 octobre 2017